



# Conseil Municipal

## Séance du 28 mars 2014

Présents : MM. MICHEL Isabelle, BERTHET Michel, DANY Stéphane, DEFONTAINE Gilles, GISLAIS Mickaël, MALEINGE Jacques, MAUGE Didier, NIZAN Jean-Claude, THOMAS Caroline, VAILLANT Gilberte et VILLEFEU Christophe.

Absent : Néant.

Mme THOMAS Caroline a été élue secrétaire de séance.

## Election du Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-7;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin; aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu : Mme Isabelle MICHEL onze (11) voix.

### **Mme MICHEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire**

Il a ensuite été procédé à la création des postes d'adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints et de procéder à leur élection.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-7 et L.2122-7.1;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin; aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin – 1<sup>er</sup> Adjoint – 1 candidat

Nombre de bulletins : 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu : Mr Didier MAUGE onze (11) voix.

### **Mr MAUGE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.**

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin – 2<sup>nd</sup> Adjoint – 1 candidat

Nombre de bulletins : 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu : Mr J-Claude NIZAN dix (10) voix.

**Mr NIZAN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>nd</sup> Adjoint au Maire.**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin – 3<sup>ème</sup> Adjoint** – 2 candidats

Nombre de bulletins : 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu : Mr Michel BERTHET six (6) voix.

Mr Christophe VILLEFEU 5 (5) voix.

**Mr BERTHET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.**

### **Nomination des délégués au C.C.A.S**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, relatives à la composition des Conseils d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociale.

Ce Conseil d'Administration est composé d'un Président, le Maire, de quatre membres élus en son sein par le Conseil Municipal et de quatre membres désignés par le Maire. Les membres élus par le Conseil Municipal suivent le sort de cette assemblée quant à la durée de leur mandat.

En vertu de ces dispositions, le Maire demande aux conseillers présents de procéder à l'élection des quatre délégués du Conseil Municipal.

Sont élus à l'unanimité des voix, *Mesdames Caroline THOMAS, Gilberte VAILLANT* et Messieurs *DANY Stéphane et MAUGE Didier*.

Présidente : MICHEL Isabelle

Membres : DANY Stéphane, LE MASLE Daniel, MAUGE Didier, QUELARD Jean, RONCIN Marie-Louise, THOMAS Caroline, VAILLANT Gilberte et VIDY Alain.

### **Association Pas à Pas**

Mme le Maire présente aux Conseillers l'Association Pas à Pas pour laquelle il est demandé de bien vouloir désigner deux représentants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à la nomination de :

**Mme MICHEL Isabelle – Rue Gréneuc (Titulaire)**

**Mme VAILLANT Gilberte – Quelen (Suppléant)**

### **Nomination de délégués au Syndicat Mixte Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne**

Mme le Maire explique aux Conseillers que la commune de St Laurent adhère au Syndicat Mixte **Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne**.

A ce titre, il faut donc procéder à la nomination de 2 délégués communaux :

**Mme Isabelle MICHEL – Rue Gréneuc**

**Mr J-Claude NIZAN – Rue Gréneuc**

### **Délégués au SDEM**

Mme le Maire présente aux Conseillers le Syndicat Morbihan Energies pour lequel il est demandé de bien vouloir désigner deux délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à la nomination de :

**Mr Michel BERTHET**

**Mr Christophe VILLEFEU**

### **Délégués au SIAEP BVO**

Mme le Maire présente aux Conseillers le Syndicat de la Basse Vallée de l'Oust pour lequel il est demandé de bien vouloir désigner deux délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à la nomination de :

**Mr Michel BERTHET**  
**Mr Gilles DEFONTAINE**

### **Délégués au Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (S.M.G.B.O)**

Mme le Maire présente aux Conseillers le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust pour lequel il est demandé de bien vouloir désigner deux délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à la nomination de :

**Mr Gilles DEFONTAINE**  
**Mr Didier MAUGE**

### **Délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

Mme le Maire présente aux Conseillers le CNAS pour lequel il est demandé de bien vouloir désigner deux délégués dont un délégué représentant les élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à la nomination de :

**Mr Stéphane DANY**

### **Délégués au Syndicat Intercommunal Transports Scolaires (SI TS)**

Mme le Maire présente aux Conseillers le SI TS pour lequel il est demandé de bien vouloir désigner deux délégués, un titulaire et un suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à la nomination de :

**Mr Mickaël GISLAIS** Titulaire  
**Mr Christophe VILLEFEU** suppléant

### **Délégués au Syndicat Intercommunal Groupe Scolaire Public (SI GSP)**

Mme le Maire présente aux Conseillers le SI GSP pour lequel il est demandé de bien vouloir désigner trois délégués titulaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à la nomination de :

**Mme Isabelle MICHEL**  
**Mme Gilberte VAILLANT**  
**Mme Caroline THOMAS**

### **Délégués au Syndicat Intercommunal Centre de Secours (SI CS)**

Mme le Maire présente aux Conseillers le SI CS pour lequel il est demandé de bien vouloir désigner deux délégués titulaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à la nomination de :

**Mr Jacques MALEINGE**  
**Mr Christophe VILLEFEU**

### **Délégués à la Mission Locale**

Mme le Maire présente aux Conseillers la Mission Locale pour l'emploi des jeunes du Pays de Ploërmel pour laquelle il est demandé de bien vouloir désigner deux délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à la nomination de :

**Mme Gilberte VAILLANT**  
**Mme Caroline THOMAS**